



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Maternité du Blanc

Question écrite n° 13073

### Texte de la question

M. Jean-Michel Clément attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la fermeture de la maternité de l'hôpital du Blanc dans le département de l'Indre, maternité où sont dirigées les futures mamans de la partie est de sa circonscription. En effet, la maternité de l'hôpital du Blanc est menacée de fermeture définitive. Les maternités de Châteauroux et Châtelleraut, les plus proches, se trouvent à 50 minutes en voiture, quant à celles de Poitiers, il faudra une heure aux patientes pour y accéder. Le plan « Ma santé 2022 » dévoilé le 18 septembre 2018, prévoit la mise en place de mesures afin de garantir la qualité des soins sur l'ensemble du territoire, et rompre ainsi avec les « déserts médicaux », que l'on connaît aujourd'hui dans le monde rural. Le plan santé souhaite construire un système autour du patient en lui permettant d'être pris en charge dans un parcours de soins fluide et coordonné avec notamment la création de communautés professionnelles territoriales de santé. Dans cet esprit, il apparaît essentiel s'agissant des maternités, qu'un maillage territorial adapté aux contraintes de l'isolement et de l'éloignement soit mis en place. C'est pourquoi il lui demande que soit réaffirmée comme une priorité le maintien de la maternité de l'hôpital du Blanc, et ainsi permettre à de nombreuses femmes de donner la vie dans les meilleures conditions possibles.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Michel Clément](#)

**Circonscription :** Vienne (3<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13073

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 octobre 2018](#), page 8993

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)